

BTS

COMPTABILITÉ ET GESTION



EN APPRENTISSAGE

LE MÉTIER

Le titulaire du BTS est un technicien supérieur comptable. Il peut travailler dans un cabinet comptable, au sein du service comptabilité d'une entreprise, dans une banque, une société d'assurances ou une administration.

Son activité consiste à traduire de manière comptable toutes les opérations commerciales ou financières et à établir les documents correspondants. Il analyse également les informations dont il dispose pour préparer les décisions de gestion. Il connaît le matériel et les logiciels spécialisés ; il est capable de participer aux projets informatiques de son service.

COMPÉTENCES VISÉES

- Travail en équipe.
- Capacités d'organisation et d'autonomie.
- Compétences en matière de communication écrite et orale.
- Disposer de compétences techniques et relationnelles propres aux métiers de la comptabilité et de la gestion

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Assistant.e de gestion en PME.
- Comptable.
- Contrôleur de gestion.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un baccalauréat.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : plusieurs périodes de 1 à 3 semaines en centre de formation + période en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1370h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Marguerite de Valois
12 rue Louise Lériget / 16023 ANGOULEME CEDEX

POURSUITE D'ÉTUDES

- DCG (2 ans, lycée DAUTET, la Rochelle).
- Classe préparatoire.
- Université.
- École spécialisée ou de commerce.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

• Réussite aux examens :	NC
• Taux d'insertion :	60,00 %
• Taux de poursuite d'étude :	30,00 %
• Taux de rupture :	se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

